

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 12 décembre 2012.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 12 décembre 2012 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Henri Lafrance (Sainte-Florence)
M. Normand Henley (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moise)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Jocelyn Caron (Repr. Sayabec)
Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Est absent : M. Denis Viel (Repr. Causapsca)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
M. Bertin Denis, urbaniste, Service de l'aménagement et de l'urbanisme
M. Serge Malenfant, ing.f., Service de foresterie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-245 concernant l'ouverture de la séance du 12 décembre 2012

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2012-246 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance 12 décembre 2012

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 28 novembre 2012
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement
 - 5.1. Adoption du projet de règlement 2012-13 modifiant le SAR (couleur des éoliennes)
 - 5.2. Avis de motion visant l'adoption du règlement 2012-13
 - 5.3. Avis de motion visant l'adoption du RCI 2012-14
 - 5.4. Estimation et tarification des coûts pour les modifications aux réglementations
 - 5.5. Ajout d'une séance ordinaire du conseil 23-01-2013 (même date que la rencontre de travail)
 - 5.6. Demande d'Hydro-Québec concernant le tracé retenu pour la ligne de transport pour le parc éolien les Vents du Kempt
6. Plan de développement durable de la collectivité
 - 6.1. Rapport du colloque du 22 septembre
 - 6.2. Concept d'adaptabilité - dépôt
 - 6.3. Demande de la 1^{ère} contribution à la Fédération canadienne des municipalités
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Résolution pour la reconduction des budgets d'aménagement en forêt en 2013
 - 7.2. Ventes par appel d'offres de bois sur pied en forêt publique
 - 7.3. Mésestante SERV /prod.forestier
8. Communication du service de génie - Demande de l'Auberge de la rivière Matapédia (Routhierville) pour autoriser la circulation des motoneiges sur les chemins publics (rang 1 et 2 Matalik et rang A Routhierville)
9. Rapport de Véloroute Desjardins de La Matapédia – Dépenses 2012 pour l'entretien de la Route Verte
10. Protocole d'entente relatif au développement économique entre la Ville d'Amqui, le CLD et la MRC de La Matapédia

11. Plan triennal de répartitions et de destination des immeubles de la CSMM 2013-2016 - Dépôt
12. Banquet annuel de la MRC – Municipalité d'Albertville 12 janvier 2013
13. Correspondance
14. Période de questions de l'assistance
15. Autres sujets :
 - 15.1 Prochaine rencontre du Conseil – 23 janvier 2013, 19h30 (séance ordinaire) et 20h00 (rencontre de travail)
 - 15.2 Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet – dépôt
 - 15.3 Sélection d'un candidat pour le poste de mécanicien pour le service incendie
 - 15.4 Feuille de présence aux rencontres – Rappel
 - 15.5 Pétition pour organismes communautaires
 - 15.6 Diffusion séance du Conseil
 - 15.7 Rencontre d'échanges portant sur les services de la MRC
 - 15.8 Adhésion à la FQM
16. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Résolution CM 2012-247 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

5.1 Adoption du projet de règlement 2012-13 modifiant le SAR (couleur des éoliennes)

Résolution CM 2012-248 concernant l'adoption du projet de règlement 2012-13 modifiant le SAR (couleur des éoliennes)

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le schéma d'aménagement afin d'assurer l'intégration de différents projets éoliens qui ne cadrent pas avec les dispositions réglementaires actuellement prescrites aux règlements d'urbanisme et au schéma d'aménagement notamment en ce qui concerne l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de construction ;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le Conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, advenant la modification du schéma ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC doit soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu ce qui suit :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2012-13 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) ;
- 2° d'adopter le document qui indique la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à leur plan et réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé;
- 3° de créer une commission du Conseil de la MRC, afin de soumettre à la consultation les modifications envisagées par le projet de règlement numéro 2012-13. Cette commission sera présidée par la préfète et formée des membres du conseil. Le secrétaire-adjoint agira à titre de secrétaire de la commission;
- 4° de tenir une seule assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2012-13 qui aura lieu le 23 janvier 2013, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia, située au 123, rue Desbiens, 4^{ème} étage, terrasse Ste-Ursule, à Amqui.

Adoptée.

5.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2012-13

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 2012-13

Avis de motion est donné par M. Paul Lepage voulant qu'à une prochaine session du Conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le règlement numéro 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia.

5.3 Avis de motion visant l'adoption du RCI 2012-14

Avis de motion relatif à l'adoption du RCI 2012-14

Avis de motion est donné par M. Gilbert Sénéchal voulant qu'à une prochaine session du conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le règlement de contrôle intérimaire numéro 2012-14 concernant les dispositions régissant l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de constructions des éoliennes commerciales.

5.4 Estimation et tarification des coûts pour les modifications aux réglementations

Monsieur Bertin Denis rappelle que le 28 novembre dernier, le Conseil de la MRC a résolu d'entreprendre les procédures de modification du schéma conditionnellement au remboursement des frais encourus par la MRC et les municipalités qui devront également modifier leur règlement d'urbanisme.

Une recherche a été effectuée dans le but de connaître le pouvoir de tarification des municipalités. Selon le guide *La prise de décision en urbanisme* « une municipalité peut réclamer une contribution financière pour toute demande de modification au Règlement de zonage, incluant les frais engagés pour étudier une telle demande, pour rédiger la modification requise et pour publier les différents avis. Il en est de même pour une MRC qui peut tarifier les services rendus lors du traitement d'une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement. Cette contribution ne garantit en aucun cas l'adoption ou l'approbation de la modification demandée. »

Pour permettre à une municipalité de tarifier une activité, l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* indique que « toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ». Les coûts visant les procédures d'adoption d'un RCI et de modification du schéma d'aménagement et des règlements d'urbanisme sont présentés au tableau qui suit :

	Adoption d'un RCI	Modification du Schéma d'aménagement	Modification d'un règlement de zonage
Confection du règlement, avis, lettres de transmission, etc.	605.00\$	660.00\$	428.50\$
Publication d'avis	300.00\$	600.00\$	600.00\$
TOTAL :	905.00\$	1260.00\$	1028.50\$

Résolution CM 2012-249 concernant le remboursement par Énercon des frais encourus pour l'adoption du règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement et l'adoption d'un RCI

Considérant que lors du dernier Conseil de la MRC le 28 novembre, le Conseil de la MRC de La Matapédia était favorable à une demande adressée par la compagnie Énercon afin de permettre l'implantation d'éolienne avec une base de couleur verte, conditionnellement au remboursement par Énercon des frais encourus par les modifications réglementaire permettant l'implantation de telles éoliennes;

Considérant que la compagnie Énercon est encline à rembourser lesdits frais.

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de tarifier la compagnie Énercon pour un montant de 2 165 \$ pour le remboursement des frais encourus par l'adoption du règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement ainsi que l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, ces deux dispositions permettant à Énercon d'implanter des éoliennes dont la base est de couleur verte.

Adoptée.

5.5 Ajout d'une séance ordinaire du conseil 23-01-2013 (même date que la rencontre de travail)

Résolution CM 2012-250 concernant l'ajout d'une séance ordinaire du Conseil de la MRC le 23 janvier 2013

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'ajouter une séance ordinaire du Conseil de la MRC le 23 janvier 2013 à compter de 19h30.

Adoptée.

5.6 Demande d'Hydro-Québec concernant le tracé retenu pour la ligne de transport pour le parc éolien les Vents du Kempt

Résolution CM 2012-251 concernant une demande d'Hydro-Québec concernant le tracé retenu pour la ligne de transport pour le parc éolien les Vents du Kempt

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec doit construire une ligne monoterne à 120 kv d'une longueur de 9.5 km afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par le futur parc éolien *Vents du Kempt* ;

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec a dressé l'inventaire des milieux naturel et humain ainsi que du paysage afin de mieux connaître le secteur où sera implantée la ligne projetée ;

CONSIDÉRANT que le tracé retenu résulte des études techniques, économiques et environnementales réalisées dans la zone d'étude établie pour l'intégration de la production éolienne au réseau de transport d'énergie;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des publics concernés a été réalisée au printemps 2012 ;

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec propose et retient le tracé ayant le moindre impact sur le milieu.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu que la MRC de La Matapédia appuie le projet de tracé retenu par Hydro-Québec pour la construction d'une ligne à 120 Kv afin d'intégrer la production éolienne des *Vents du Kempt* à son réseau de transport d'énergie.

Adoptée.

6. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

6.1 Rapport du colloque du 22 septembre

Dépôt est fait par la Commission d'aménagement et de développement de la MRC du rapport du colloque du 22 septembre 2012 portant sur les perspectives d'avenir de La Matapédia : *Statu quo ou modèle de ruralité ?*.

6.2 Concept d'adaptabilité – dépôt

Monsieur Joël Tremblay mentionne que l'une des étapes de l'élaboration du *Plan de développement durable de la collectivité* consiste à valider l'adaptabilité du concept de Parc naturel régional (France) au contexte matapédien. Monsieur Roger Joannette, expert conseil en planification, a étudié certains parcs naturels régionaux ainsi que les concepts d'Agendas 21L et de paysages humanisés. Ces recherches ont permis de proposer un modèle de développement unique sur lequel reposera la démarche du PDDC, soit l'*Écoterritoire habité*. Cette approche a été présentée à la Commission d'aménagement et de développement de la MRC le 4 décembre dernier, laquelle en fait la recommandation au Conseil de la MRC.

Une présentation exhaustive de l'*Écoterritoire habité* est prévue pour la séance de travail de janvier. À cette rencontre, les orientations et les objectifs du PDDC seront aussi présentés au Conseil. L'objectif de la présentation sera d'obtenir du Conseil de la MRC un accord de principe afin de procéder à une consultation sur le concept d'*Écoterritoire habité*, des orientations et des objectifs du PDDC auprès des comités sectoriels et de certains intervenants régionaux. Au terme de cette consultation, la proposition finale d'*Écoterritoire habité*, des orientations et des objectifs sera présentée pour adoption par le Conseil de la MRC à la séance ordinaire de février.

6.3 Demande de la 1^{ère} contribution à la Fédération canadienne des municipalités

Monsieur Bertin Denis mentionne que l'élaboration du plan de développement durable de la collectivité (PDDC) a débuté en novembre 2011 et se terminera en mars 2015. Les travaux de confection du PDDC ont permis de travailler sur cinq des neuf étapes de réalisation. Les travaux réalisés ou en voie de réalisation sont les suivants :

ÉTAPES	DÉTAILS DES ACTIVITÉS
Étape 1 Établir la structure organisationnelle pour supporter la démarche.	1.1 Chargé de projet 1.2 Agent de développement durable 1.3 Commission d'aménagement et de développement et comités sectoriels 1.4 Comité technique 1.5 Plan de travail et de communication 1.6 Consultation 5 à 7 et conférence de presse.
Étape 2 Dresser un diagnostic du contexte socio-économique et biophysique de la MRC	2.1 Diagnostic 2.2 Sondage sur les valeurs et les préoccupations de la collectivité 2.3 Consultation : comités sectoriels, Commission, colloque du 22 septembre et site Internet de la MRC
Étape 3 : Évaluer les perspectives d'avenir de la MRC	3.1 Les perspectives d'avenir : Statu quo ou modèle de ruralité 3.2 Consultation : colloque du 22 septembre et site Internet de la MRC
Étape 4 : (en cours) Valider l'adaptabilité du concept français de parc naturel régional au contexte matapédien.	4.1 Modèle de ruralité innovant « <i>l'Écoterritoire habité</i> » 4.2 Consultation : Commission, partenaires, comités sectoriels en janvier 2013.
Étape 5 : (en cours) Énoncer une vision stratégique et des vocations du territoire.	5.1 Vision « <i>Pour une collectivité confiante, solidaire, innovante et agissante</i> » et vocations du territoire. 5.2 Consultation : Commission, partenaires, comités sectoriels en janvier 2013.
Étape 6 : À venir : janvier à juillet 2013 Stratégie de développement durable et plan d'action	
Étape 7 : À venir : hiver 2014 Signature du plan de développement durable de la collectivité (PDDC)	
Étape 8 : À venir : année 2014 Mise en œuvre du PDDC	
Étape 9 : À venir : hiver 2015 Bilan, évaluation et ajustement	

Tel que prévu dans la convention de subvention du Fonds municipal vert, une demande de première contribution sera acheminée à la FCM pour les travaux réalisés en 2011 et 2012.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Résolution pour la reconduction des budgets d'aménagement en forêt en 2013

Résolution CM 2012-252 concernant la reconduction des budgets d'aménagement en forêt en 2013

- CONSIDÉRANT que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;
- CONSIDÉRANT que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;
- CONSIDÉRANT qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;
- CONSIDÉRANT que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;
- CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;
- CONSIDÉRANT que lors de la dernière campagne électorale, le Parti Québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;
- CONSIDÉRANT que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;
- CONSIDÉRANT que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;
- CONSIDÉRANT que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;
- CONSIDÉRANT que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.
- CONSIDÉRANT qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. De demander à la Ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet le maintien pour 2013 des budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.
2. Que la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale porté par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

7.2 Ventes par appel d'offres de bois sur pied en forêt publique

Les maires ont convenu de demander au responsable du bureau de mise en marché pour la région de venir faire une présentation à la prochaine table de travail des élus.

7.3 Mésentente SERV / producteur forestier

Monsieur Alain Gauthier souligne qu'il y a mésentente entre la SERV et ses producteurs forestiers. Le syndicat des producteurs souhaite transiger directement avec les producteurs plutôt que d'avoir la SERV comme interlocuteur. Il est convenu que cette question se règle d'abord avec les intervenants concernés. La MRC interviendra au besoin.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE - DEMANDE DE L'AUBERGE DE LA RIVIÈRE MATAPÉDIA (ROUTHIERVILLE) POUR AUTORISER LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR LES CHEMINS PUBLICS (RANG 1 ET 2 MATALIK ET RANG A ROUTHIERVILLE)

M. André Belaieff, propriétaire de l'auberge de la Rivière Matapédia à Routhierville, demande que la MRC autorise la circulation des motoneiges sur les chemins de la municipalité de Ste-Florence et du TNO Routhierville à partir du sentier de motoneige entretenu par le Club de motoneige la Coulée Verte jusqu'à son auberge. La circulation des motoneiges (et des VTT) est régie par la *Loi sur les véhicules hors route*; l'article 11 de ladite loi interdit la circulation des VTT et motoneiges sur les chemins publics, sauf sur une longueur maximale de 1 km... *pour rejoindre un sentier, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte... à condition qu'une signalisation l'autorise...* De plus, en vertu de l'article 626 du Code de sécurité routière, une municipalité peut adopter un règlement permettant la circulation des VHR (sur plus d'un kilomètre) à certaines conditions ou périodes que le règlement détermine. Un tel règlement doit être transmis au ministre des transports accompagné d'un plan de signalisation et d'un rapport établissant que la circulation des VHR dans les conditions prescrites est sécuritaire; ledit règlement entre en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu par le ministre. Enfin, M. Claude Beauchesne, du centre de service du MTQ à Mont-Joli, nous informe que le MTQ exige qu'un club fédéré soit l'instigateur d'une telle démarche, que le tronçon de route visé par un règlement municipal soit intégré au réseau de sentiers du club et que ce dernier en fasse l'entretien.

Après avoir été informé des conditions préalables à l'approbation d'un règlement municipal autorisant la circulation des VHR, M. Belaieff se désiste de sa demande.

9. RAPPORT DE VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA – DÉPENSES 2012 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Résolution CM 2012-253 concernant l'adoption du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2012

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006;

CONSIDÉRANT que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2012, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 65 048,81 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du dossier de la Route verte;

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte et de déposer auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), une demande de versement de 32 524,40 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

Adoptée.

10. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENTRE LA VILLE D'AMQUI, LE CLD ET LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Résolution CM 2012-254 concernant le protocole d'entente relatif au développement économique entre la Ville d'Amqui, le CLD et la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu ce qui suit :

1. D'approuver les termes de l'entente entre la MRC de La Matapédia, le CLD de La Matapédia et la Ville d'Amqui relative au développement économique de la MRC de La Matapédia ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITIONS ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CSMM 2013-2016 - DÉPÔT

Dépôt est fait par M. Mario Lavoie du plan triennal de répartitions et de destination des immeubles de la CSMM.

12. BANQUET ANNUEL DE LA MRC – MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE 12 JANVIER 2013

Madame Chantale Lavoie informe le Conseil que c'est la municipalité d'Albertville qui sera l'hôte du banquet annuel de la MRC qui aura lieu samedi le 12 janvier 2013, à 18h00. Une invitation particulière sera transmise par la poste à chacune des municipalités qui devront confirmer leur présence au plus tard le 8 janvier 2013. Le banquet annuel de la MRC est une occasion pour les élus et le personnel de fraterniser dans une ambiance agréable. Je compte sur la présence de représentants de toutes les municipalités de la MRC.

13. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux membres du Conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

2012-12-04 : M. Sylvain Gaudreault, MAMROT

2012-12-12 : Marie-Claude Martel et Claude Garon, Garon électrique

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

15. AUTRES SUJETS

15.1 Prochaine rencontre du Conseil – 23 janvier 2013, 19h30 (séance ordinaire) et 20h00 (rencontre de travail)

La prochaine rencontre du Conseil se tiendra le 23 janvier prochain, 19h30 (séance ordinaire) et 20h00 (rencontre de travail)

15.2 Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet – dépôt

Dépôt est fait au Conseil de la déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet de la MRC.

15.3 Sélection d'un candidat pour le poste de mécanicien pour le service incendie

Résolution CM 2012-255 concernant l'affichage à l'externe pour combler le poste de mécanicien d'entretien des véhicules incendie

- Considérant que M. Philippe Vigneault a remis sa démission comme mécanicien du service incendie le 23 novembre 2012;
- Considérant que le poste a été affiché à l'interne, soit pour les employés à temps plein conformément à la politique salariale en vigueur et qu'aucune candidature n'a été déposée;
- Considérant que le poste a été affiché à l'intérieur des 8 casernes auprès des pompiers volontaires et que 2 candidats ont déposé leurs candidatures;
- Considérant que le seul candidat ayant les qualifications requises s'est désisté.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu de procéder à un affichage à l'externe afin de combler le poste de mécanicien d'entretien des véhicules incendie.

Adoptée.

15.4 Feuille de présence aux rencontres - Rappel

Rappel est fait aux élus de transmettre à la trésorière adjointe leur feuille de temps pour le 14 décembre à 16h00.

15.5 Pétition des organismes communautaires

Mme Sophie Champagne invite les élus à signer une pétition pour rehausser le financement des organismes communautaires du Québec qui œuvrent en santé et services sociaux.

15.6 Diffusion des séances du Conseil

M. Steve Lamontagne informe que les séances du conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sont filmées depuis peu. Il demande au Conseil de prendre de l'information auprès du représentant qui offre ce service à sa municipalité.

Résolution CM 2012-256 concernant la diffusion des séances du Conseil

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu de prendre de l'information auprès du fournisseur qui offre le service de diffusion des séances du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et que le sujet soit ramené à une prochaine rencontre.

Adoptée.

15.7 Rencontre d'échanges portant sur les services de la MRC

M. Georges Guénard demande que se tienne une rencontre d'échanges entre les élus sur les services de la MRC. Mme Chantale Lavoie et M. Mario Lavoie prépareront une formule de rencontre qui sera présentée au Conseil après les Fêtes.

15.8 Adhésion à la FQM

M. Henri Lafrance demande s'il s'agit d'une obligation pour les municipalités d'adhérer à la FQM. L'information lui est transmise que l'adhésion à ce regroupement repose sur une base volontaire des municipalités.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-257 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de lever la séance à 10h00.

Adoptée.